

## ACCORD TRANSACTIONNEL

### ENTRE-LES SOUSSIGNES

1 / **La société** , SAS au capital de 50.000 euros  
immatriculée au RCS de PARIS sous le numéro , dont le siège est sis  
, dûment représentée par son Président.

ET

2 / **Monsieur et Madame** , demeurant au

### IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

Afin de mettre fin au litige qui les oppose, les parties ont convenu des mesures suivantes qui emportent transaction définitive et irrévocable.

#### I / ETANT EXPOSE QUE

Attendu que par contrat du 23 mars 2021, les parties ont signé un bon de commande portant sur la fourniture, la livraison et la pose de panneaux solaires.

Attendu que la société a réalisé sa prestation par procès-verbal de réception sans réserve.

Attendu Monsieur et Madame a élevé une contestation portant sur le discours commercial, le montant aides (ainsi que leur retard), et les contestations habituelles fondées sur le code de la consommation.

Désireux néanmoins d'éviter les coûts, les délais, la publicité et les aléas inhérents à tout contentieux, les parties ont engagé des pourparlers afin de trouver une solution amiable à leur différend. Les parties ont pris tous les avis nécessaires à l'expression de leur libre consentement et sont parvenues par des concessions réciproques à régler par transaction leur litige à titre forfaitaire et irrévocable, suivant les dispositions des articles 2044 et suivants du Code civil.

***AINSI, APRES DISCUSSIONS ET CONCESSIONS RÉCIPROQUES EN VUE DE METTRE FIN SANS RÉSERVE AU LITIGE QUI LES OPPOSE, LES PARTIES SE SONT RAPPROCHÉES ET SONT CONVENUES À TITRE TRANSACTIONNEL, IRRÉVOCABLE ET DÉFINITIF DE CE QUI SUIT***

#### II / TRANSACTION

## ARTICLE 1 :

En réparation des préjudices invoqués par Monsieur et Madame \_\_\_\_\_, sans valeur  
reconnaissance mais afin de transaction, la société  
s'engage à ;

- Effectuer un geste commercial d'un montant de 10 000€ sous forme de virement à réception du protocole signé (exemple : protocole signé le 29/11/2022, virement effectué le 29/11/2022).
- En cas de remboursement anticipé par Monsieur et Madame \_\_\_\_\_, aucun frais ou pénalité ne sera à considérer.

En contrepartie, Monsieur et Madame \_\_\_\_\_ s'engage ;

- À renoncer et ne faire aucune procédure judiciaire à la société \_\_\_\_\_  
ayant pour cause la présente ou ses suites, ayant un lien avec ledit contrat,  
que cela soit près le tribunal judiciaire, en matière civile ou pénale, ayant pour objet ou  
pour effet de solliciter la nullité ou la résolution judiciaire du contrat principal et/ou du  
contrat de crédit sur le fondement du droit de la consommation, du droit civil ou du droit  
pénal, ou de solliciter des dommages et intérêts.
- À payer son crédit,
- À ne faire aucune action non judiciaire mais ayant pour objet ou pour effet de révéler  
les présentes et ses causes auprès de la presse, sur internet, auprès de tout organisme ou  
toute association, ou ayant pour objet ou pour effet de dénigrer  
\_\_\_\_\_, de sorte qu'il n'a strictement pas le droit de faire état auprès des tiers de la  
relation contractuelle avec \_\_\_\_\_.
- À retirer toute plainte éventuellement déposée au pénal près le commissariat ou la  
gendarmerie compétente, ou auprès du Procureur de la République et à en justifier à la

## ARTICLE 2 :

En contrepartie, les parties estiment qu'elles ont effectué les concessions nécessaires et se  
déclarent entièrement remplies de tous leurs droits et/ou indemnités de rupture de toute nature,  
et plus généralement de toutes sommes de quelque nature que ce soit qui leurs seraient dues  
tant au titre de l'exécution que des conditions de forme et de fond suivant lesquelles est  
intervenue la présente.

Les parties déclarent expressément pour elles-mêmes et leurs ayants droits, renoncer à toute  
demande, prétention, réclamation, action ou instance de quelque nature que ce soit et devant  
quelque juridiction que ce soit, trouvant son origine, directement ou indirectement, dans la  
conclusion, l'exécution, la rupture ou la résolution de ce contrat objet de la présente. Les parties  
reconnaissent par ailleurs avoir bénéficié d'un délai de réflexion suffisant pour avoir pu, en  
toute connaissance de cause, librement et sans contrainte, apprécier l'étendue de leurs droits et  
obligations en fonction de quoi a été convenue la présente transaction,

## ARTICLE 3 :

Les parties s'engagent à ne commettre aucun acte de dénigrement l'une envers l'autre, de  
quelque nature que ce soit qui pourrait nuire à leur image ou à leur notoriété et à ne pas effectuer  
de duplicata desdits documents, s'interdisant toute diffusion orale ou écrite.

Les parties s'obligent à conserver à la présente transaction une confidentialité absolue, elles  
s'interdisent, de façon définitive, d'en faire état directement ou indirectement, à l'exception le



cas échéant et à la demande de l'administration fiscale ou du juge, sous réserve d'une demande expresse de leur part.

Chacune des parties s'engage à exécuter de bonne foi et sans réserve la présente transaction établie conformément aux dispositions des articles 2044 et suivants du Code civil.

*« Art. 2044 La transaction est un contrat par lequel les parties, par des concessions réciproques, terminent une contestation née, ou préviennent une contestation à naître. Ce contrat doit être rédigé par écrit. »*

*« Art. 2048 Les transactions se renferment dans leur objet : la renonciation qui y est faite à tous droits, actions et prétentions, ne s'entend que de ce qui est relatif au différend qui y a donné lieu. »*

*« Art. 2049 Les transactions ne règlent que les différends qui s'y trouvent compris, soit que les parties aient manifesté leur intention par des expressions spéciales ou générales, soit que l'on reconnaisse cette intention par une suite nécessaire de ce qui est exprimé. »*

Les parties reconnaissent, en particulier, avoir pris connaissance de l'article 2052 du Code civil qui dispose que " la transaction fait obstacle à l'introduction ou à la poursuite entre les parties d'une action en justice ayant le même objet."

Chaque partie confirme son accord sur les termes de la présente en apposant sa signature précédée de la mention manuscrite

***"Lu et approuvé, bon pour transaction, bon pour désistement d'action et d'instance".***

Droit applicable et compétence juridictionnelle :

La présente transaction est expressément soumise à la loi française. En cas de litige concernant le présent protocole, qu'il soit relatif à la validité, l'interprétation ou l'exécution des présentes, les parties donnent compétence au Tribunal Judiciaire de Paris.

Fait en deux exemplaires originaux.

POUR LA Société

***"Lu et approuvé, bon pour transaction, bon pour désistement d'action et d'instance".***

*Lu et approuvé, bon pour transaction, bon pour désistement d'ation et d'instance*

Fait à PARIS

Le 29/11/2022

Signature

\_\_\_\_\_  
/

\_\_\_\_\_  
/

POUR Madame :

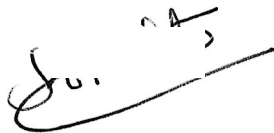
**"Lu et approuvé, bon pour transaction, bon pour désistement d'action et d'instance".**

"Lu et approuvé, bon pour transaction, bon pour désistement d'action et d'instance"

Fait à Villeneuve sur Bellot

Le 29 novembre 2022

Signature



POUR Monsieur

**"Lu et approuvé, bon pour transaction, bon pour désistement d'action et d'instance".**

"Lu et Approuvé, bon pour transaction, bon pour désistement d'action et d'instance"

Fait à Villeneuve sur Bellot -

Le 29 - Novembre 2022

Signature

